



Confédération suisse
Monsieur Ignazio Cassis
Chef du Dpt fédéral des affaires
étrangères (DFAE)
Palais fédéral ouest
3003 BERNE

Nyon, le 12 juin 2018

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous prenons connaissance avec consternation des propos que vous avez tenus au retour de votre voyage en Jordanie, le 17 mai 2018 qui remettent en cause le rôle et les objectifs de l'UNWRA auprès de ceux et celles chassés en 1948 et en 1967 de leur pays, la Palestine.

Consternation d'autant plus profonde que quelque jours plus tard, nous apprenions que lors du vote sur la mise en place d'une commission d'enquête portant sur la répression sanglante des manifestations pacifiques initiées au début du mois de mai par l'armée israélienne, la Suisse votait l'abstention.

Vous n'étiez pas sans ignorer, Monsieur le Conseiller fédéral, que cette remise en cause, outre le fait qu'elle pouvait apparaître comme un alignement sur les positions du Président des Etats-Unis, Donald Trump, outre le fait qu'elle résonne douloureusement dans la mémoire des Palestiniens commémorant à cet instant la tragédie de 1948, trahit les fondements et les valeurs que notre pays ne cesse de défendre face à tous les conflits qui se déroulent dans le monde.

1/3

En ce qui concerne le conflit au Moyen-Orient, notre pays n'a cessé de rappeler à la partie occupante – Israël – ses devoirs et ses obligations, en particulier, celles relatives à la IV^{ème} Convention de Genève dont il est dépositaire.

Israël ne cesse de violer toutes les résolutions internationales et les conventions humanitaires. Son armée vient une fois de plus de commettre un massacre à Gaza (plus de 124 morts, des milliers de blessés et pour beaucoup estropiés à vie), alors que les nombreux observateurs – journalistes, ONG et corps médical présents sur place, ont tous témoigné du caractère pacifique de ces manifestations

Face à cette nouvelle escalade de violence contre une population civile par une armée d'occupation, vous aviez l'obligation, Monsieur le Conseiller fédéral, de rappeler à la partie occupante les obligations qui lui incombent tant vis-à-vis du droit international que des Conventions de Genève.

A travers l'UNWRA, la communauté internationale porte secours aux populations déplacées et expulsées depuis 1948 et ce jusqu'au moment où Israël reconnaitra la résolution 194 votée par les Nations-Unies stipulant « *qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés de rentrer dans leurs foyers* ». Résolution suivie par tant d'autres, en particulier par la résolution 3236 de 1974 qui qualifie pour la première fois ce droit de retour « **inaliénable** » et les réfugiés de « **déplacés** » et de « **déracinés** ».

A chaque occasion, la Suisse a manifesté son attachement au respect du droit international, à la protection des populations civiles et a contribué à la recherche d'une paix juste et durable.

Les propos que vous tenez sur une éventuelle responsabilité de l'UNWRA dans la poursuite du conflit renversent les responsabilités ; ils exonèrent Israël de la sienne.

La fonction que vous occupez, Monsieur le Conseiller fédéral, vous place dans l'obligation de rappeler sans relâche la position de la Suisse sur la nécessité absolue de voir s'instaurer une paix qui garantisse les droits inaliénables du peuple palestinien tels que définis dans les résolutions des Nations-Unies.

Nous ne pouvons considérer, Monsieur le Conseiller fédéral, que les nombreuses voix de protestation qui se sont élevées pour vous rappeler à vos devoirs, restent sans réponse.

Un sentiment identique nous anime : que la Suisse, par la voix de son représentant, reste fidèle à sa mission et à ses engagements exprimés à maintes reprises par vos prédécesseurs.

Portés par notre engagement pour une paix juste et durable au Proche-Orient, nous ne saurions douter de voir notre pays poursuivre dans cette voix.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente

Copie à M. Alain Berset, Président de la Confédération suisse

Urgence Palestine Nyon-La Côte – 1260 Nyon